

## NOTE D'INFORMATION AUX RIVERAINS

(Extrait de l'arrêté municipal n° 20-186 du 03/09/2020)

Des travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs débuteront le 14 septembre 2020 pour une durée maximum de 2 mois rue du Four à Chaux.

Afin que ces travaux puissent être réalisés dans de bonnes conditions ainsi qu'en toute sécurité, la rue du Four à Chaux sera interdite à la circulation des piétons et des véhicules ainsi qu'à leur stationnement sur la portion située entre le numéro 15 et le numéro 24 ; l'accès aux propriétés sera maintenu autant que possible.

Pour que la collecte des déchets puisse aussi être assurée, le service gestionnaire mettra en place deux points de collectes positionnés à chaque extrémité de la zone de Chantier.



Conscient de la gêne que ces travaux occasionneront, je vous remercie par avance pour votre compréhension et vous prie de croire en l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,  
Conseiller Communautaire  
de l'Agglomération de la Rochelle



Marc MAIGNE